

Scolarité antérieure

Année scolaire	Classe	Établissement fréquenté (nom et localité)

Responsable principal

Civilité Madame Monsieur

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

Prénom :

marié(e) veuf ou veuve séparé(e) divorcé(e) autre :

Lien de parenté avec l'élève :

Responsabilité : autorité parentale tuteur ou tutrice

Tél. portable : E-mail :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél. domicile :

Situation professionnelle : en activité recherche d'emploi retraité autre :

Profession : Société :

Tél. professionnel : E-mail pro. :

Nombre total d'enfants à charge :

Conjoint ou autre responsable

Civilité Madame Monsieur

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

Prénom :

marié(e) veuf ou veuve séparé(e) divorcé(e) autre :

Lien de parenté avec l'élève :

Responsabilité : autorité parentale tuteur ou tutrice

Correspondant pour les résultats scolaires de l'enfant (envoi de bulletins, relevés de notes, rendez-vous, ...)

Correspondant pour la vie scolaire de l'enfant (absences, retards, sanctions, ...)

Tél. portable : E-mail :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél. domicile :

Situation professionnelle : en activité recherche d'emploi retraité autre :

Profession : Société :

Tél. professionnel : E-mail pro. :

Choix des langues et des options

- **Remarques préliminaires :** Le choix des enseignements de Langues Vivantes est définitif pour toute la scolarité, et le choix d'une option est définitif pour l'année scolaire.
Les spécialités suivies en classe de Terminale sont obligatoirement celles de 1^{ère} excepté la spécialité abandonnée.

- Conseil pour les options :

- **Mathématiques complémentaires :** Les élèves ayant suivi la spécialité Mathématiques en classe de 1^{ère}, et l'ayant abandonnée, ou conservée en fin de 1^{ère}, peuvent choisir cette option. Les élèves suivant l'enseignement de spécialité Physique-Chimie doivent en toute cohérence suivre au minimum cette option si la spécialité Mathématiques a été abandonnée.
- **Mathématiques expertes :** Les élèves qui suivent la spécialité Mathématiques peuvent choisir cette spécialité afin de renforcer leur niveau dans cette matière.
- **Droit et Grands Enjeux Contemporains :** Les élèves peuvent choisir cet enseignement afin d'acquérir des bases juridiques, quelques soient les spécialités suivies en classe de 1^{ère}.

- Cochez dans chaque colonne vos choix définitifs :

Langues vivantes – Obligatoires			Langue ancienne Optionnelle
<input type="checkbox"/> Anglais LV1, Allemand LV2	<input type="checkbox"/> Anglais LV1, Espagnol LV2	<input type="checkbox"/> Anglais LV1, Italien LV2	<input type="checkbox"/> Latin

2 Spécialités – Obligatoires			
<input type="checkbox"/> Mathématiques	<input type="checkbox"/> Physique-Chimie	<input type="checkbox"/> Sciences de la Vie et de la Terre	
<input type="checkbox"/> Humanités, Littérature et Philosophie	<input type="checkbox"/> Anglais – Monde Contemporain	<input type="checkbox"/> Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques	
<input type="checkbox"/> Sciences économiques et sociales			

1 Option – Facultative		
<input type="checkbox"/> Mathématiques complémentaires	<input type="checkbox"/> Mathématiques expertes	<input type="checkbox"/> Droit et Grands Enjeux Contemporains

Pièces à joindre à la demande d'inscription

- Le présent formulaire, dûment complété et signé
- Une lettre de motivation des parents sur papier libre
- Une lettre de motivation de l'élève, **sous forme manuscrite exclusivement**, et sur papier libre
- Photocopie du Livret de Famille (pages parents et enfants)
- Pour les candidats dont les parents sont divorcés, photocopie du jugement (pages relatives à l'autorité parentale, à la garde et au domicile de l'enfant)
- Une photo d'identité récente en plus de la photo d'identité collée en page 1 de ce formulaire
- Un chèque de 40 € de frais de dossier à l'ordre de « OGECEV Stanislas »
(10 € pour toute demande supplémentaire si plusieurs demandes sont envoyées simultanément)
Cette somme reste acquise à l'Institut, mais sera remboursée en cas de refus d'inscription par l'établissement.
- Photocopies de tous les bulletins trimestriels de l'année précédente**
- Photocopies des bulletins trimestriels et d'examens blancs de l'année en cours : **le bulletin du 1^{er} trimestre de l'année en cours doit impérativement être remis.**

Une demande n'est étudiée que si elle est complète. Aucun élément ne sera retourné, n'adresser que des copies. Le formulaire de demande d'inscription et toutes les pièces sont à envoyer à l'accueil de l'Institut.

Conditions d'inscription

L'admission dans une classe est fonction du nombre de places disponibles, et de la valeur du dossier appréciée sur les critères du Projet d'Etablissement.

Les familles sont rapidement avisées de la décision prise : rendez-vous en vue d'une inscription sous réserve de passage, refus ou mise en attente.

En cas d'acceptation, l'inscription est subordonnée à :

- **Un versement d'arrhes de 200 € dans les 15 jours à compter de la date d'acceptation de la demande (passé ce délai, l'acceptation sera réputée caduque), à valoir sur les frais de scolarité du 1^{er} trimestre, non remboursables, en cas de désistement du fait de la famille.**
- **Et l'envoi du bulletin du 3^{ème} trimestre comportant l'avis de passage en classe supérieure.**

Engagement de la famille

- Nous approuvons le Projet d'Établissement de l'Institut Stanislas dont nous avons pris connaissance et nous nous engageons à en respecter le Caractère Propre.
- Nous acceptons le Règlement Intérieur de l'Institut Stanislas, l'organisation générale, ainsi que la Convention Financière.
- Nous autorisons pour l'ensemble de la scolarité au sein de l'Institut Stanislas la prise de photographies ou l'enregistrement vidéo représentant notre enfant et leur diffusion dans le cadre des publications de l'établissement : revue, site internet, plaquettes de présentation... OUI NON

(Si vous ne souhaitez pas accorder cette autorisation, merci de notifier ce refus par un courrier spécifique adressé au secrétariat du Directeur).

*Il est demandé que tous les responsables ayant autorité parentale signent.
En cas d'autorité parentale conjointe, les signatures des deux parents sont obligatoires.*

Date et signature du père :

Date et signature de la mère :